



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GROUPE

Clermont-Ferrand, 2 octobre 2024

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS MICHELIN

Réduction du capital : annulation de 11 721 769 actions en auto-détention

Conformément à la décision du Président de la Gérance en date du 30 septembre 2024 et faisant application de la 26^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 mai 2024, la Compagnie Générale des Établissements Michelin a décidé de procéder à l'annulation de **11 721 769** actions auto détenues, soit 1,64% du nombre total de titres.

La réduction de capital est effective le 2 octobre 2024 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 30 septembre 2024.

Relations Investisseurs investor-relations@michelin.com Guillaume Jullienne guillaume.jullienne@michelin.com Flavien Huet flavien.huet@michelin.com Benjamin Marcus benjamin.marcus@michelin.com	Relations Presse +33 (0) 1 45 66 22 22 groupe-michelin.service.de.presse@michelin.com Actionnaires individuels +33 (0) 4 73 32 23 05 Muriel Floc-Hlay muriel.floc-hlay@michelin.com Elisabete Antunes elisabete.antunes@michelin.com
--	---

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres Michelin. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant Michelin, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles sur notre site Internet michelin.com. Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent document, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Conformément au règlement (UE) n°596/2014, le présent communiqué est susceptible de contenir des informations privilégiées.